



# AVIS DE COURSE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE DOUBLE**

**Grade 3**

**NATIONAL HANSA**

**Grade 4**

**26-29 MAI 2023**

**BASE NAUTIQUE DE SCIEZ**

**LAC LÉMAN**

**SCIEZ**



THONON  
**agglomération**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



NICOMATIC

**BARNES** | Léman  
INTERNATIONAL REALTY



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions

1.3 les règlements fédéraux

1.4 Pour les personnes qui ne peuvent communiquer oralement, la RCV 6.1.a sera adaptée.

1.5 La RCV 41 sera adaptée pour des interventions mineures et rapides notamment pour la sécurité des personnes en situation de handicap.

1.5 En cas de traduction de cet Avis de course (AC), le texte français prévaudra

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : <https://cfhv.ffvoile.fr>

## 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://cfhv.ffvoile.fr>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 Le Championnat de France Handivoile double est ouvert aux bateaux Hansa 303 en double.  
Le National HANSA est ouvert aux bateaux de la classe Hansa : 2.3 solo, 303 solo, Liberty.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

**4.2.2** Pour le bateau, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://cfhv.ffvoile.fr>

**4.4** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.5** Les inscriptions tardives seront acceptées, les frais d'inscriptions seront doublés à partir du 15 mai 2023.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 40 € par personne qu'il fasse le Championnat ou le National ou les 2 épreuves. Sont inclus les cérémonies, le repas des coureurs et les éventuelles dotations.

## 6 PUBLICITE

**6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

## 8 PROGRAMME

**8.1** Confirmation d'inscription  
 le 25 mai 2023 de 13 H à 18 H 30  
 le 26 mai 2023 de 9 H à 11 H 30

**8.2** Jours de course :

Date		
26/05	12 H	Briefing
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	16 H	Premier signal d'avertissement autres classes
27/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement autres classes
	14 H	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
28/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double
	14 H	Premier signal d'avertissement autres classes
29/05	9H	Briefing
	10 H 15	Premier signal d'avertissement autres classes
	12 H 30	Premier signal d'avertissement Hansa 303 double

**8.3** Programme social :

Date		
26 mai	19 H	Cérémonie d'ouverture
27 mai	18 H 30	AG de la Classe Hansa
		Animations
28 mai	19H 30	Apéritif et repas coureurs
29 mai	Après les courses	Remise des prix

**8.4** Nombre de courses : chaque classe pourra faire un maximum de 4 courses par jour

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14 H.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Les gilets de sauvetage devront être à la norme CE et en bon état. Ils seront à faire contrôler à la confirmation des inscriptions et pourront faire l'objet d'un marquage

## 10 LIEU

10.1 L'Annexe A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

## 11 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera soit une banane avec dog-leg et porte sous le vent soit un trapèze.

## 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13 CLASSEMENT

14.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.3 S'il y a au moins 5 équipages féminins classés, il sera décerné un titre de championne de France handivalide double. Le classement sera une extraction du classement scratch sans recalcul de points.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être déployés identifiés par un pavillon national visible en permanence pendant toute la durée de la navigation.

La zone est NATURA 2000. En conséquence, il n'est admis qu'un seul bateau par ligue ayant au moins un bateau inscrit.

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de

l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Championnat(s) de France Handivalide double.

Les 3 premiers équipages recevront respectivement des médailles d'or, d'argent et de bronze

National Hansa

Les 3 premiers équipages seront récompensés.

D'autres prix pourront être attribués par l'organisateur.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

*Fédération Française de Voile*  
*Département Voile légère*  
*17 rue Henri Bocquillon*  
*75015 Paris*  
*33(0)1 40 60 37 01*  
*Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)*  
*E-mail : [handivoile@ffvoile.fr](mailto:handivoile@ffvoile.fr)*

*Organisation Technique*  
*Base Nautique de Sciez*  
*709 Chem. de la Renouillère,*  
*74140 Sciez*  
*33(0) 4 50 72 62 77*  
*Internet : <https://voileasciez.fr>*  
*E-mail : [bnsSciez@orange.fr](mailto:bnsSciez@orange.fr)*

## 22 HÉBERGEMENTS ET INFOS PRATIQUES

Les options suivantes sont à commander LORS de l'inscription :

REPAS DES EQUIPAGES LE DIMANCHE 28 MAI 2023 à 19h30

Les accompagnateurs pourront participer au repas coureur en réservant avant le 15 mai 2023. Forfait 20 € par personne.

PANIER REPAS :

Des paniers repas pourront être commandés au tarif de 8 € avant le 15 mai 2023.

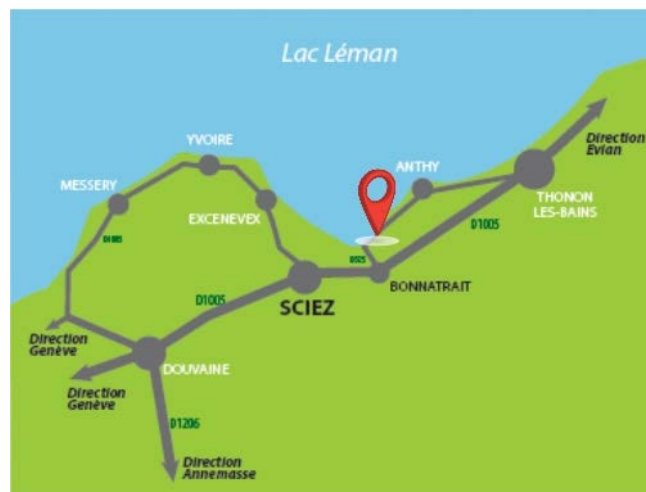
Quelques hébergements proposant au moins une chambre accessible à une personne à mobilité réduite :

<https://voileasciez.fr/wp-content/uploads/2022/11/Hebergeurs-Destination-Leman.pdf>

Autres hébergements :

<https://www.destination-leman.com/votre-sejour/ou-dormir/>

<https://www.thononlesbains.com/dormir/>



ACCES :

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

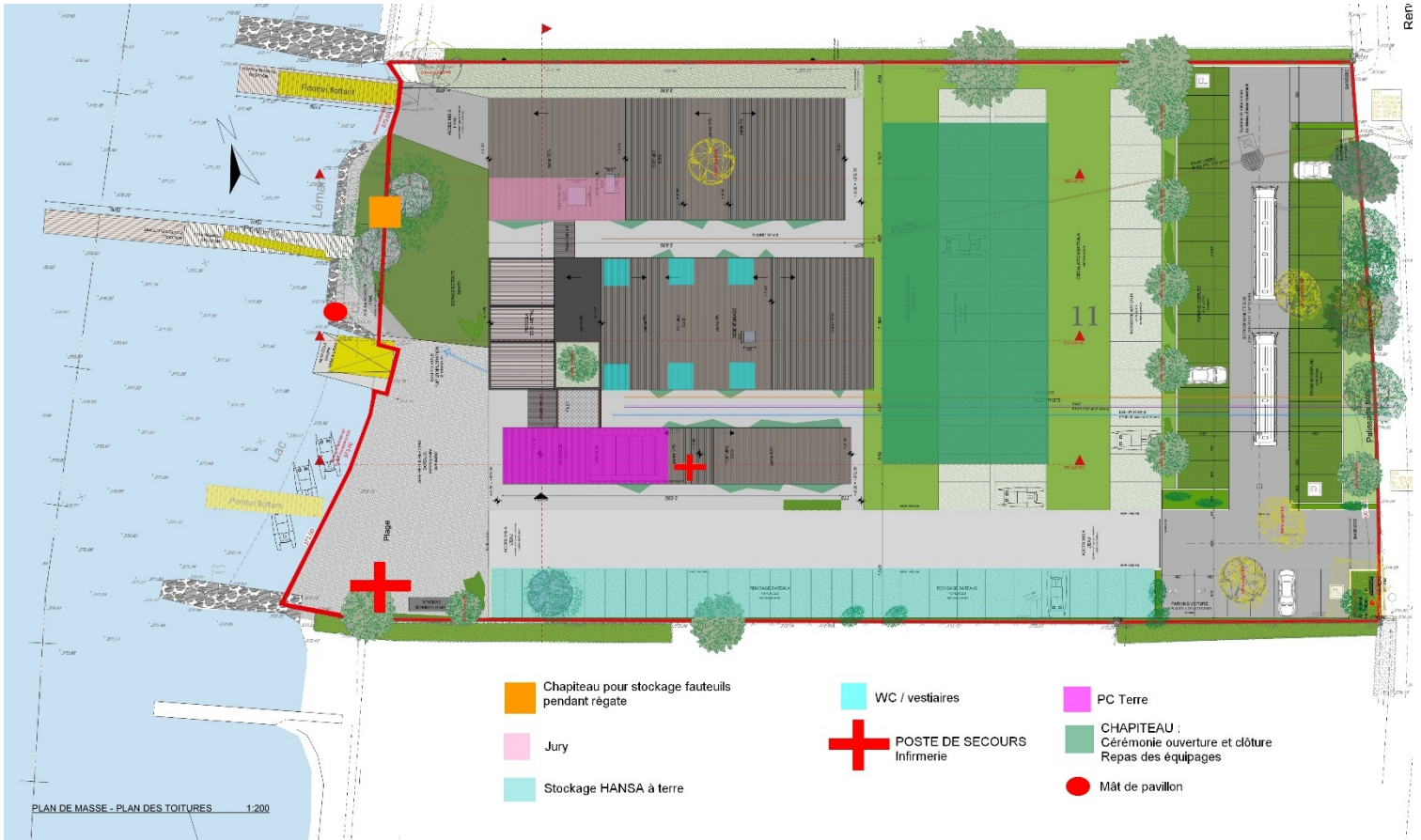
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



# ANNEXE A PLAN DU SITE



**ANNEXE B: ZONE DE COURSE**

**Championnat de France Hansa**

